

Déclaration de Vienne et Plan d'action

DES AFRICAINS ET DESCENDANTS D'AFRICAINS

Vienne, 28 avril - 29 avril 2001

PRÉAMBULE :

Les Africains et les descendants d'Africains partagent un héritage historique et culturel communs. Beaucoup ont déformé la riche histoire de l'Afrique et ridiculisé son identité culturelle. En tant que peuple africain, nous voulons revivifier la présentation de l'histoire de l'Afrique et promouvoir la fierté dans notre identité africaine tout en célébrant la diversité de nos peuples. Les Africains et descendants d'Africains partagent aussi une histoire commune liée à la Traite négrière, à l'Esclavage et à la Colonisation, ainsi qu'une expérience commune de racisme anti-Noir. Nous reconnaissons que des personnes de descendance africaine vivent sur tous les continents, même si elles ont reçu de nouveaux noms et connu l'extermination et la marginalisation. Partout dans le monde, les Africains continuent de subir le racisme, la discrimination et l'intolérance. C'est la complexité de ces racines et de ces expériences communes qui les lient en tant que communauté et, en tant que communauté, nous avons pour mission de :

1. faire en sorte que le monde reconnaisse les HOLOCAUSTES NOIRS (ESCLAVAGE ET COLONISATION) et accorde des réparations;
2. éliminer le racisme anti-Noir partout où il existe dans le monde, en n'importe quel endroit;
3. restaurer toute la gloire de notre terre-mère Afrique.

RECONNAÎSSANCE DES HOLOCAUSTES NOIRS (ESCLAVAGE ET COLONISATION)

ATTENDU QUE la Traite négrière et l'Esclavage, dans leur brutalité, ont ruiné la Terre-Mère Afrique; forcé le déplacement ou l'arrachement de plus d'une centaine de millions d'Africains (la plus grande migration forcée de l'histoire); causé directement la mort de plusieurs millions d'Africains; détruit les civilisations africaines qui figuraient parmi les sociétés les plus avancées du monde; appauvri les économies africaines jusque là prospères; et lancé une période de sous-développement et de marginalisation de l'Afrique qui continue jusqu'à ce jour, cinq cents ans plus tard;

ATTENDU QUE l'Afrique a été dépecée et divisée entre des puissances européennes qui ont créé des monopoles occidentaux pour l'exploitation continue des richesses africaines et ressources naturelles vitales pour les industries occidentales;

ATTENDU QUE la Traite négrière a été imposée par les principaux Etats européens et américains pour leur profit, afin de satisfaire leur gros besoin de main d'oeuvre non onéreuse; et que l'exploitation des Africains et des descendants d'Africains par ces Etats a continué sans relâche pendant plus de trois cents ans;

ATTENDU QUE, après la Traite négrière, l'Afrique a été assujettie à une autre forme d'esclavage appelée Colonisation, au cours de laquelle l'exploitation par les puissances européennes du riche héritage des ressources naturelles africaines s'est maintenue sans discontinuer;

ELIMINATION DU RACISME ANTI-NOIR

ATTENDU QUE les Africains et descendants d'Africains sont communément victimes de racisme anti-Noir et de multiples formes de discrimination, avouée ou inavouée. Les plus pernicieuses sont la discrimination institutionnelle, systémique, structurelle et culturelle. L'impact du racisme institutionnel, structurel et culturel se fait sentir dans tous les aspects de la vie : logement, travail, éducation, santé, justice civile et criminelle, développement économique. Nombre de ces politiques et pratiques sont perpétrées par les Etats eux-mêmes;

ATTENDU QUE le racisme anti-Noir (tant passé que présent) est fondamentalement enraciné dans l'idéologie de la suprématie blanche et sur les profits économiques des oppresseurs coloniaux et néo-coloniaux;

ATTENDU QUE le racisme anti-Noir ne peut être éradiqué sans que soient éliminées la ghettoïsation et la démonisation des Africains et des descendants d'Africains;

ATTENDU QUE de nombreux Africains et descendants d'Africains souffrent d'oppressions multiples, structurées autour des classes sociales, du genre, des incapacités, du statut d'émigration et de la sexualité. Ces formes d'oppression doivent être éliminées;

ATTENDU QUE les femmes africaines et descendantes d'Africains jouent et ont toujours joué un rôle fondamental dans le développement et la prise en charge de nos familles, de nos peuples, de nos communautés et de nos nations, même si historiquement, elles ont fait face aux pires conditions, à la plus grande marginalisation et à l'exclusion systématique. Hommes et femmes, enfants et jeunes des deux sexes sont égaux et doivent être traités comme tels;

ATTENDU QUE le racisme est un déterminant majeur de santé. La discrimination historique et actuelle, ainsi que les politiques coloniales et néo-coloniales menées contre les Africains et les descendants d'Africains ont abouti à un statut nettement inférieur des Africains et des descendants d'Africains dans le domaine de la santé, à un accès moindre ou inexistant aux soins de santé et à une qualité inférieure des soins ;

ATTENDU QUE le SIDA représente un génocide, faisant de victimes de manière disproportionnée dans les populations africaines, à la fois sur le continent et dans la Diaspora;

ATTENDU QUE les médias et les nouvelles technologies (y compris Internet) jouent un rôle significatif dans le maintien du racisme anti-Noir structurel et culturel;

ATTENDU QUE le racisme environnemental désigne toute action gouvernementale, militaire, industrielle ou d'une autre institution, ou l'inaction, qui a un impact environnemental négatif et disproportionné sur les Africains et descendants d'Africains, ou chez les peuples indigènes, latino, asiatiques, nomades ou autres groupes ethniques ou sur les endroits où ils vivent. Bien que le racisme environnemental ne soit pas nouveau, c'est un exemple récent de double standard historique pour déterminer ce qui est acceptable dans certaines communautés, dans certains villages ou villes et pas dans d'autres. La mobilité des multinationales leur a permis de rechercher partout dans le monde le plus grand profit, le moins de réglementations gouvernementales et environnementales possibles ainsi que les meilleurs stimulants aux réductions d'impôts. Les techniques d'extraction des ressources naturelles, l'utilisation de produits chimiques et l'élimination des déchets inacceptables dans les communautés blanches sont couramment utilisées dans les communautés des descendants d'Africains;

ATTENDU QU'Africains et descendants d'Africains sont victimes de graves traitements

discriminatoires dans les procédures légales et judiciaires, ainsi que dans les procédures de police (spécifiquement la brutalité des policiers). Ceci comprend le montage d'accusations contre Africains et descendants d'Africains, la durée des condamnations à une peine de prison, l'état inhumain des prisons et, dans les pays où elle existe, la peine de mort, qui touchent particulièrement les Africains et descendants d'Africains;

ATTENDU QUE pour assurer le futur de tous les Africains, il faut porter une attention spéciale à la protection et à l'accès au pouvoir des peuples indigènes africains, des groupes de langue et des cultures, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur du continent africain;

RESTAURATION DE L'AFRIQUE, LA TERRE-MÈRE

ATTENDU QUE le développement de l'Afrique a été considérablement entravé par les déséquilibres créés par l'Esclavage, le Colonialisme et d'autres formes d'exploitation; que ces déséquilibres se maintiennent aujourd'hui et s'étendent grâce aux politiques néo-coloniales et aux pratiques incluant le pillage des ressources humaines et matérielles de l'Afrique et la perte de ses ressources financières du fait des services de la dette extérieure;

ATTENDU QUE l'esclavage actuel vient de prendre d'autres formes et que le droit à la vie et à la liberté des peuples d'Afrique est régulièrement violé avec une complète indifférence dans les pays occidentaux et par les dictateurs africains très souvent soutenus et protégés par ces pays occidentaux;

ATTENDU QUE les principales puissances mondiales spolient le continent africain au moyen d'une "dette" qui a déjà été acquittée trois fois et pour laquelle les Etats africains consacrent plus de 50% de leur budget national;

ATTENDU QUE pour assurer une mainmise totale sur les Africains et sur les descendants d'esclaves africains, les Etats occidentaux pratiquant l'esclavage ont eu recours à une violence systématique, à une déstructuration mentale, à la falsification et à la négation de l'histoire et des valeurs africaines tout en survalorisant l'histoire et les valeurs occidentales selon une politique d'impérialisme culturel;

ATTENDU QUE Africains et descendants d'Africains ont contribué de façon significative à l'histoire de l'Humanité, leurs réalisations doivent être ré-évaluées dans le contexte des contributions positives de la culture africaine et celles faites par les Africains et les descendants Africains;

ATTENDU QUE, dans un monde où les individus sont évalués et dévalués selon un niveau donné de développement économique, il est essentiel de promouvoir le développement économique de l'Afrique comme un moyen de lutte contre le racisme anti-Noir;

AINSI DONC,

LES AFRICAINS ET DESCENDANTS D'AFRICAINS du monde entier, réunis à Vienne, Autriche, au nom de l'unité et de la solidarité nées de leurs racines africaines communes, et de la reconnaissance du partage d'une histoire commune - celle de la Traite négrière, de l'Esclavage et de la Colonisation - et d'une expérience commune de racisme anti-Noir qui continue et dont les racines, l'histoire et l'expérience nous lient en tant que communauté unique;

RESPECTUEUX DE LA MÉMOIRE DE NOS ANCÊTRES et du sacrifice capital qu'ils ont accompli, et ayant à l'esprit que ce souvenir ne soit jamais oublié;

EN TANT QUE COMMUNAUTÉ, DÉVOUÉS à l'élimination du racisme anti-Noir partout où il existe dans le monde;

CONSCIENTS DE L'ENORMITÉ des ravages des Holocaustes noirs (Esclavage et Colonisation) et de la signification que ces époques historiques ont pour le monde entier;

DANS UN ESPRIT DE FRATERNITÉ AVEC TOUS LES PEUPLES empreints d'un respect authentique pour les droits des peuples de toutes races, de toutes ethnies et de toutes croyances;

EN ABHORRANT TOUTES LES FORMES D'ESCLAVAGE DES AFRICAINS ET DE TRAITE NÉGRÈRE (trans-atlantique, trans-saharien et trans-Océan indien) AINSI QUE LA COLONISATION DE L'AFRIQUE;

QU'IL SOIT PRIS LA RÉOLUTION, en cette assemblée :

CONCERNANT LES HOLOCAUSTES NOIRS (ESCLAVAGE ET COLONISATION)

DE CONDAMNER L'ESCLAVAGE DES AFRICAINS dans toutes ses manifestations (trans-atlantique, trans-saharien et trans-Océan indien) et d'appeler les Nations Unies et les gouvernements à faire de même;

DE DÉCLARER L'ESCLAVAGE DES AFRICAINS ET LA COLONISATION ainsi que les génocides sans précédents qui y sont liés et les violations systématiques des droits de l'Homme et des droits des Africains et des peuples descendants d'Africains, crimes contre l'humanité;

DE FAIRE SPÉCIFIQUEMENT APPEL aux anciens pays européens et aux Etats américains ayant pratiqué l'esclavage et à tous ceux qui ont tiré profit de la Traite négrière et de la colonisation de l'Afrique à adopter inconditionnellement et séparément une déclaration de reconnaissance des Holocaustes noirs (Traite négrière/Esclavage et Colonisation) comme crimes contre l'Humanité;

DE FAIRE SPÉCIFIQUEMENT APPEL aux anciens pays européens et aux Etats américains ayant pratiqué l'Esclavage et tous ceux qui ont tiré profit de la Traite négrière et de la colonisation de l'Afrique à adopter inconditionnellement et séparément une déclaration qui demande pardon pour les exactions commises durant de la Traite négrière/Esclavage et la Colonisation ainsi que pour les effets encore visibles sur les Africains et les descendants africains, sur les plans psychologique autant qu'économique, social, politique et culturel;

D'APPELER LES NATIONS UNIES ET LES GOUVERNEMENTS du monde entier pour reconnaître comme un crime, punissable par la loi, la négation de l'existence des Holocaustes noirs (Traite négrière/Esclavage et Colonisation);

D'APPELER TOUS LES ANCIENS ETATS EUROPÉENS ET AMÉRICAINS AYANT DÉTENU DES ESCLAVES et tous ceux qui ont tiré profit de la Traite négrière, de l'Esclavage des Africains et de la Colonisation de l'Afrique à reconnaître le principe de réparations pour les torts culturels, démographiques, économiques, politiques, sociaux et moraux de la Traite négrière, de l'Esclavage des Africains et de la Colonisation de l'Afrique; les Africains et descendants d'Africains victimes de la Traite négrière, de l'Esclavage et de la Colonisation se réservent le droit de déterminer la forme et la manière des réparations;

D'EXIGER QUE les gouvernements du monde entier condamnent les traites négrières trans-saharienne et trans-Océan indien responsables, comme la traite négrière trans-atlantique, de graves dommages causés à l'Afrique; à la différence de la traite négrière transatlantique, il subsiste encore aujourd'hui des vestiges de la traite négrière trans-saharienne, qui n'a jamais cessé (en Mauritanie et au Soudan notamment); et d'appeler les gouvernements de Mauritanie et du Soudan à reconnaître ce problème et à l'éradiquer complètement;

D'APPELLER les gouvernements allemands et italiens à demander pardon pour les exactions et le génocide commis durant la deuxième guerre mondiale par les nazis et les fascistes contre les Africains et les descendants d'Africains, et à reconnaître que les Africains et les descendants d'Africains victimes du nazisme et du fascisme ont les mêmes droits que les Juifs ou les Roms à des mesures compensatoires;

D'APPELLER LES ETATS, LES INTÉRÊTS PRIVÉS SUBSISTANTS, LES EGLISES ET LES ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES impliqués dans la traite négrière trans-atlantique, dans l'esclavage et dans la colonisation qui en a résulté à reconnaître leurs torts, à accepter le principe de restitution et à ce que les Africains et les descendants d'Africains victimes la Traite négrière, de l'Esclavage et de la Colonisation se réservent le droit de déterminer la forme et la manière des réparations;

CONCERNANT L'ÉLIMINATION DU RACISME ANTI-NOIR

D'EXIGER QUE LES GOUVERNEMENTS ET ORGANISATIONS reconnaissent le racisme anti-Noir comme une forme de racisme qui a sa propre spécificité, comme l'anti-sémitisme, et devant être différencié de toutes les autres formes de racisme, de discrimination raciale et d'intolérance;

D'APPELER LES GOUVERNEMENTS ET TOUS AUTRES à condamner toute structure politique, économique ou sociale qui a pour effet de promouvoir, d'encourager ou de faciliter le racisme anti-Noir;

D'EXIGER que les Etats éliminent les disparités raciales dans les domaines de l'éducation, du logement, du développement économique, de la santé et des soins de santé, de l'environnement, de la justice civile et criminelle;

D'EXIGER que les Etats adoptent des mécanismes efficaces pour relever et éliminer toutes les formes de discrimination avouée ou inavouée en insistant particulièrement sur le racisme anti-Noir institutionnel et structurel dans l'éducation, le logement, le développement économique, la santé et les soins de santé, la justice civile et criminelle;

D'APPELER les Etats et les organisations du système des Nations Unies (comme l'OMS) à rassembler de façon régulière et systématique toutes les données en matière de race, de sexe et de classe socio-économique en relation avec l'éducation, le logement, le développement économique, la santé et les soins de santé, la justice civile et criminelle;

D'EXIGER QUE LES ÉTATS cessent immédiatement la criminalisation systématique du Noir;

D'EXIGER qu'on autorise un représentant du Caucus des Africains et des descendants d'Africains à prononcer un discours à la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, en Afrique du Sud;

D'EXIGER QUE TOUTES LES ORGANISATIONS (multilatérales, financières, de

développement et des droits de l'Homme) forment des indicateurs de diagnostic sur l'impact qu'ont leurs politiques et leurs programmes sur les communautés africaines et des descendant d'Africains;

D'EXIGER que les Etats et la communauté internationale développent des lois anti-discriminatoires efficaces destinées à fournir un cadre institutionnel adéquat pour redresser ce qui est spécifiquement nécessaire pour éliminer la discrimination institutionnelle et structurelle anti-Noir (tant avouée qu'inavouée);

D'ENCOURAGER les Etats à instituer des étapes dans la sensibilisation contre le racisme, y compris la remise en question du langage raciste, l'éradication des mots et termes à contenu raciste, surtout lorsqu'ils sont employés par les autorités; et à mettre en place la prohibition des documents racistes, en particulier les livres pour enfants apportant une image dépréciative des Africains et des descendants d'Africains;

D'APPELER toutes les composantes de la société civile à aider à développer des stratégies de soutien liant les questions d'environnement (y compris le racisme environnemental) aux droits de l'Homme; et les gouvernements à adopter et à appliquer la législation et les politiques qui protègent la société de tout racisme anti-Noir environnemental;

D'APPELER les Nations Unies à soutenir la création d'un Institut mondial consacré à la recherche, à la détection de faits, à la mise en réseau des ressources pour Africains et descendants d'Africains et à d'autres questions qui peuvent y être liées. La recherche doit servir à combler l'écart entre le passé, en présentant l'histoire de l'Afrique à partir des sources africaines crédibles, le présent, en procédant à un relevé des conditions de vie générales des Africains et des descendants d'Africains à travers le monde, et le futur, en mettant en application cette recherche dans l'éducation formelle et informelle afin de changer les attitudes, les perceptions et de promouvoir la compréhension;

D'EXIGER que les média du monde entier et les fournisseurs de services Internet mettent en œuvre des initiatives pour accroître la prise de conscience des comportements anti-racistes et tolérants envers les Africains et descendants africains et pour promouvoir une image positive et valorisante des Africains et descendants africains;

D'ENCOURAGER les Etats et les organisations à porter une attention spéciale aux adolescents et aux jeunes gens descendant d'Africains, en termes de prise de pouvoir, de formation, de surveillance et de possibilité d'exercer des responsabilités ; il faut porter l'attention aux activités de promotion d'une activité africaine saine et équilibrée pour les enfants et les jeunes; la participation des jeunes doit être assurée aux niveaux nationaux et internationaux de la prise de décision ; et

D'ENCOURAGER la communauté internationale à entreprendre des démarches pratiques pour comprendre la nature politique de l'épidémie de SIDA et pour améliorer les stratégies de prévention, le contrôle du matériel, l'accès aux médicaments et aux soins pour ceux qui sont atteints du SIDA;

D'APPELER LES AFRICAINS ET LES DESCENDANTS D'AFRICAINS à reconnaître que le combat contre le racisme anti-Noir est inévitablement lié au combat contre la pauvreté, contre le racisme envers les autres, ainsi que contre l'impérialisme, la globalisation et la guerre. Les Africains et les descendants d'Africains expriment leur solidarité aux autres peuples opprimés et exploités de la même manière;

CONCERNANT LA RESTAURATION DE L'AFRIQUE, LA TERRE-MÈRE

D'APPELER LES AFRICAINS ET LES DESCENDANTS AFRICAINS A METTRE FIN aux conflits basés sur les divisions ethniques qui déchirent le continent africain à travers le génocide, le nettoyage ethnique et les guerres ethno-culturelles; le combat contre le racisme en Afrique doit aller de pair avec le combat contre l'ethnicité négative;

D'APPELER LES NATIONS AFRICAINES à entreprendre des actions légales et à donner une priorité à la redistribution équitable des terres volées, usurpées et dont on s'est emparé sur le continent; et à appeler la communauté internationale à soutenir de telles actions;

D'APPELER les gouvernements africains à adopter des politiques destinées à accorder à tous les Africains et les descendants d'Africains la possibilité de rentrer chez eux et de s'installer sans aucune limitation ni discrimination;

D'EXIGER que les Européens, les Américains et d'autres gouvernements rapatrient dans leur pays d'origine les fonds volés aux pays/peuples africains et déposés dans des banques européennes et américaines ;

D'ENCOURAGER les pays créanciers à prendre des mesures pratiques visant l'annulation de la "dette" des Etats africains;

D'EXIGER QUE L'IMMENSE PATRIMOINE ARTISTIQUE ET CULTURELLE ANCIEN de la civilisation africaine qui a été volé ou emporté hors du pays sans permission soient rendus ou que les pays à qui ce patrimoine a été pris obtiennent des compensations;

D'EXIGER QUE LE TRAFFIC D'AFRICAINS ET DE DESCENDANTS D'AFRICAINS, femmes, enfants, et jeunes, à des fins de prostitution, de travail forcé et pour différentes formes d'asservissement cesse à la fois dans les pays recevant les victimes de ce trafic et dans leurs pays d'origine. Les médias internationaux, nationaux, locaux et autres sont priés de continuer et d'accroître leur travail capital d'information sur ces crimes;

D'APPELER LES AFRICAINS ET LES DESCENDANTS D'AFRICAINS à se libérer sans tarder de la mentalité et des attitudes d'esclaves et de colonisés. Le riche héritage culturel africain à notre disposition pourrait servir de première étape à la vraie libération et à la renaissance de l'Afrique et de ses peuples, partout dans le monde.

Fait à Vienne, le 29 avril 2001

Pour information et Feedback Contact :

**Le Comité international de Coordination du
Caucus des Africains et Descendants africains**

Annie Davies
Development Information Network
Nigeria
devnet@infoweb.abs.net

Marian Douglas
Macedonia
dasha@unet.com.mk

Bahati Mildered Jawara
Citizens For Environmental Justice
USA
cfej@bellsouth.net

Mutombo Kanyana
Groupe de Réflexion et d'Action Contre le Racisme
Anti-noir (Forum suisse contre le Racisme)
Switzerland
kanyana@espaceweb.ch

Vernellia Randall (Declaration Drafting Coordinator)
The University of Dayton
USA
vernellia.randall@notes.udayton.edu

Cikiah Thomas
African Canadian Legal Clinic
Canada

Eleonora Wiedenroth
Initiative of Black People in Germany (ISD-Bund)
Germany
wiedenrothe@aol.com